

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Famille Île d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

Est par les présentes données par la soussignée, Sylvie Beaulieu, de la susdite municipalité

Que le conseil municipal de Sainte-Famille, à une séance ordinaire tenue à la salle municipale le 3 avril 2023, a adopté la résolution # 23-051 modifiant le calendrier des séances du conseil pour la séance de mai.

Que l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.C-27.1), prévoit qu'un avis public à l'égard des modifications soit publié.

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2023**. Les séances débuteront à **20 h**.

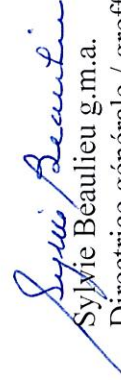
✓ lundi 9 janvier	✓ lundi 10 juillet
✓ lundi 6 février	✓ lundi 7 août
✓ lundi 6 mars	✓ lundi 11 septembre
✓ lundi 3 avril	✓ lundi 2 octobre
✓ lundi 1er mai	✓ lundi 6 novembre
✓ lundi 5 juin	✓ lundi 11 décembre

Que les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du conseil municipal.

Que toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité;

Donné à Sainte-Famille, Ile d'Orléans, ce 6^{ème} jour d'avril deux mille vingt-trois.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / greffière-trésorière